

ARTICLE 17 DU TRAITÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

//

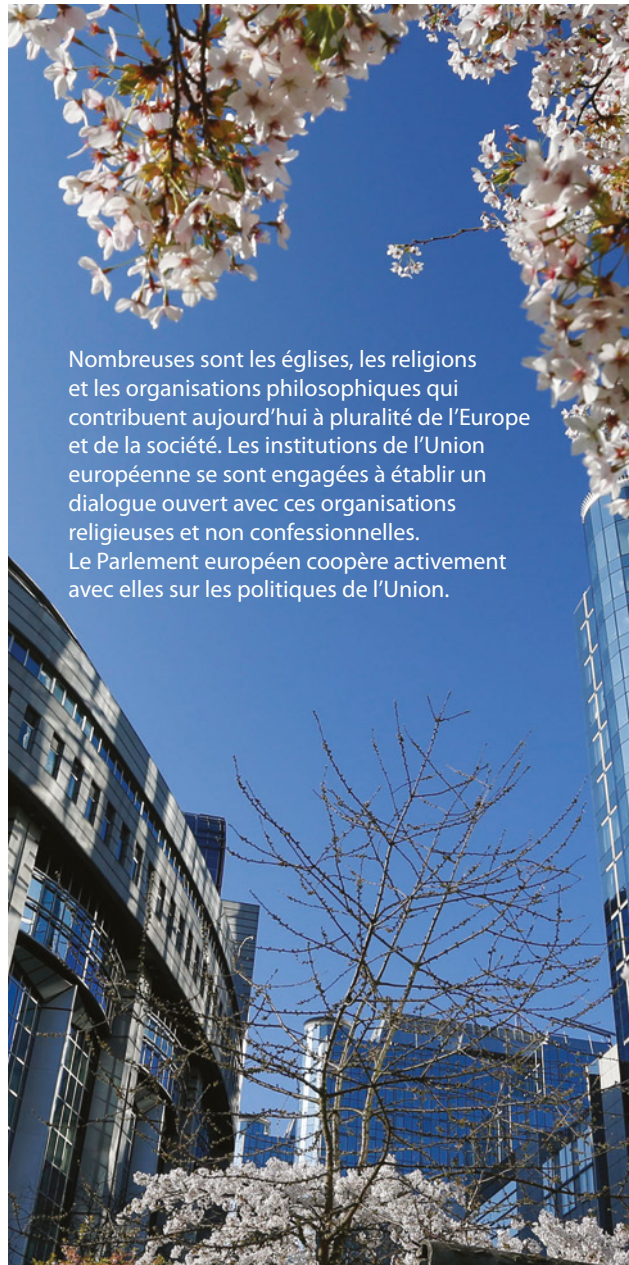
L'Union respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les églises et les associations ou communautés religieuses dans les États membres.

L'Union respecte également le statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les organisations philosophiques et non confessionnelles.

Reconnaissant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec ces églises et organisations.

//

ART 17 TFUE



Nombreuses sont les églises, les religions et les organisations philosophiques qui contribuent aujourd'hui à pluralité de l'Europe et de la société. Les institutions de l'Union européenne se sont engagées à établir un dialogue ouvert avec ces organisations religieuses et non confessionnelles. Le Parlement européen coopère activement avec elles sur les politiques de l'Union.

© Union européenne, 2018 - Parlement européen

ART 17 TFUE



DIALOGUE AVEC
LES ORGANISATIONS
**RELIGIEUSES ET
NON CONFESIONNELLES**

ART 17 TFUE

EP-DialogueArticle17@europarl.europa.eu
www.europarl.europa.eu/article-17-dialogue
#Religiousdialogue #Art17Dialogue



L'ARTICLE 17 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE),

introduit par le traité de Lisbonne en décembre 2009, offrait une base juridique inédite pour un dialogue régulier, ouvert et transparent entre les institutions de l'Union européenne, d'une part, et les églises, les associations religieuses et les organisations philosophiques ou non confessionnelles, d'autre part.



Organisation

Après avoir été élu Président en janvier 2017, Antonio Tajani a confié à **Mairead McGuinness**, première vice-présidente, la responsabilité de la mise en œuvre du dialogue au titre de l'article 17.

La vice-présidente McGuinness est assistée dans cette mission par le secrétariat du Bureau et d'autres services compétents du Parlement.

Séminaires

Chaque année, le Parlement accueille une série de séminaires à haut niveau, ouverts à tous les partenaires du dialogue, sur des thèmes liés aux travaux parlementaires et aux débats en cours. Les séminaires sont ouverts au public et retransmis en direct sur le web.



Séminaire de dialogue au titre de l'article 17 avec les responsables religieux "L'avenir de l'Europe" 27 juin 2017

Séminaire de dialogue au titre de l'article 17 avec les responsables non confessionnels "La discrimination et la persécution des non-croyants dans le monde" 11 avril 2018

Autres activités

Le Parlement accueille également une série de présentations de livres et d'études sur des sujets intéressant les partenaires du dialogue au titre de l'article 17.

Chaque année, le Parlement accueille des événements en coopération avec différents partenaires du dialogue au titre de l'article 17. On peut notamment citer une **Journée de commémoration de l'Holocauste**.

